



Procuration pour vente d'une maison

Par Mariam119

Bonjour,

Suite au décès de la maman de ma tante, celle-ci lui a laissé en héritage une maison situé en France. Ma tante étant à l'étranger souhaite vendre la maison car elle n'est jamais venu en france et ne peut pas venir. Elle souhaite me donner procuration pour vendre la maison, signer l'acte de vente auprès du notaire et recevoir également les fonds. Est-ce possible ?

En vous remerciant

Par isernon

bnjour,

il est possible de signer un acte notarié à distance, voyez votre notaire pour connaître exactement ses exigences concernant soit la procuration, soit la signature de l'acte de vente à distance.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Selon les pays, un notaire local peut établir la procuration. Qu'elle se renseigne au consulat de France.